

Dans la décennie 1950, le SNES-FEN était le syndicat très majoritaire des personnels enseignants dans les 50 lycées et collèges de l'Algérie. La section académique (S3) comptait environ 900 adhérents, soit beaucoup plus que nombre de sections académiques métropolitaines.

Les documents envoyés par cette section au secrétaire général du SNES, Pierre Dhombres, de 1954 à 1959 (3 cartons DA/41) permettent de se faire une idée sur les incompréhensions entre militants de l'Algérie et de la métropole et leurs fortes divergences d'appréciation sur l'évolution de la situation, malgré leur attachement proclamé aux mêmes valeurs. Il faut les compléter par tous les débats sur l'Algérie lors des congrès (voir *l'Université syndicaliste* de 1948 à 1961 et la vingtaine de cartons d'archives concernant ces différents congrès).

N.B. Toutes ces archives sont consultables au siège de l'IRHSES, les congrès et *l'US* peuvent l'être également aux Archives du monde du travail à Roubaix

Contactez l'IRHSES :

46 avenue d'Ivry, 75647, Paris Cedex 13 – tel. 01 40 63 28 10

Courriel : irhses@sn.es.edu - site internet : www.irhses.sn.es.edu

Les affectations d'office des professeurs du second degré en Algérie

Ce sujet traité dans la communication présentée par Alain Dalançon, grâce à ces archives, semble réduit a priori à une simple question de gestion des personnels. En réalité, elle est très révélatrice de très nombreux enjeux, divergences et clivages.

De la même façon que les gouvernements de la fin de la IV^e République et du début de la V^e envoient les jeunes hommes du contingent en Algérie pour des opérations de « maintien de l'ordre », ils envoient les jeunes enseignants (hommes comme femmes) reçus au CAPES ou à l'agrégation dans ces départements français pour faire face à la pénurie de maîtres. Ce genre d'affectation, courante depuis le début des années 1950, se transforme en affectation d'office en 1957, suscitant de plus en plus le refus des jeunes enseignant(e)s qui perdent alors le bénéfice de leur concours.

Alors que les dirigeants syndicalistes du SNES métropolitains soutiennent ces jeunes professeurs et refusent de cautionner les affectations d'office dans les commissions paritaires, ceux d'Algérie exigent qu'ils viennent faire leur devoir d'éducateur dans leurs départements dramatiquement sous-scolarisés. Ce qui ne les empêche pas de demander l'égalité de traitement pour tous les professeurs affectés depuis longtemps en Algérie et demandeurs de mutation pour rejoindre la métropole.

Les débats sur les premières affectations et mutations se déploient sur fond d'incompréhension entre militants métropolitains et algériens. Si ces derniers refusent d'être assimilés aux colonialistes et combattent même l'influence des gros colons, ils restent attachés à la mission émancipatrice des enseignants en Algérie, et ne partagent pas l'idée de l'existence d'un « fait national algérien ».

Sur les deux pages suivantes, un aperçu de la variété des documents envoyés par le S3 d'Algérie et conservés par le secrétaire général du SNES.